

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Attribution d'un fonds de concours au profit de l'unité Recherche Action Intervention Dissuasion (RAID) de la Police Nationale.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours à l'unité Recherche Action Intervention Dissuasion (RAID) de la Police Nationale pour un montant de 212 741,48 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante.

La dépense de 212 741,48 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée